

15 mars 2019

(19-1615)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**DÉCLARATION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DU CONSEIL AGRICOLE
DU SUD (CAS) SUR LES TECHNIQUES D'ÉDITION DU GÉNOME**

COMMUNICATION DE L'ARGENTINE

La communication ci-après, reçue le 14 mars 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1.1. Les Ministres de l'agriculture des pays membres du Conseil agricole du Sud (CAS); l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay; soulignent le rôle joué par les techniques d'édition du génome dans la résolution des difficultés découlant de la nécessité d'accroître durablement la production agricole.

1.2. Les techniques d'édition du génome offrent aux instituts nationaux de recherche agricole et aux PME du secteur de la biotechnologie la possibilité de développer des produits semblables à ceux créés par des méthodes de sélection conventionnelles.

1.3. L'objectif principal est de contribuer à la coordination des efforts pour faire en sorte que les approches réglementaires relatives à cet ensemble de techniques soient fondées sur des données scientifiques et harmonisées à l'échelle internationale.

1.4. Le texte de la Déclaration est, pour les pays qui l'appuient, un document non contraignant. Il vise à éviter la désynchronisation réglementaire et les perturbations des échanges qui pourraient en résulter.

1.5. La Déclaration souligne l'importance des techniques d'édition du génome pour les instituts nationaux de recherche agricole.

2 TEXTE DE LA "DÉCLARATION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DU CONSEIL AGRICOLE DU SUD (CAS) SUR LES TECHNIQUES D'ÉDITION DU GÉNOME"

TECHNIQUES D'ÉDITION DU GÉNOME
CONSEIL AGRICOLE DU SUD (CAS)
XXXV^{ème} RÉUNION ORDINAIRE

CAS/Conseil, Déclaration II (XXXV 2018)
Buenos Aires (Argentine), 20 septembre 2018
Original: espagnol

Déclaration des Ministres:

Les Ministres de l'agriculture de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, membres du Conseil agricole du Sud (CAS), réunis à Buenos Aires (Argentine).

Considérant ce qui suit:

1. Les semences améliorées par édition du génome sont susceptibles de jouer un rôle fondamental dans l'approche des difficultés auxquelles est confrontée la production agricole, en contribuant à accroître durablement l'offre d'aliments et d'autres produits agricoles.

2. L'édition du génome permet d'obtenir des semences semblables à celles obtenues par d'autres méthodes de sélection conventionnelles.

3. Les pays du CAS font des investissements publics et privés dans le développement de semences améliorées par édition du génome. En effet, cela peut permettre aux producteurs agricoles et aux consommateurs d'accéder plus rapidement à des éléments nouveaux présentant un intérêt en matière de production et d'agro-industrie. Il s'agit aussi d'une possibilité de transfert des technologies développées par les instituts nationaux de recherche agricole et les PME du secteur de la biotechnologie.

4. Il convient d'éviter les distinctions arbitraires et injustifiables entre les produits agricoles obtenus par édition du génome et ceux obtenus par d'autres méthodes de sélection.

Déclarent ce qui suit:

1. Ils échangeront des renseignements sur le développement de produits et les cadres réglementaires existants qui leur sont applicables, et étudieront les possibilités ayant un fondement scientifique afin de parvenir à une harmonisation de la réglementation régionale et internationale.

2. Ils chercheront à travailler de manière conjointe et avec des pays tiers pour éviter les obstacles dénués de fondement scientifique au commerce de produits agricoles améliorés par édition du génome.
